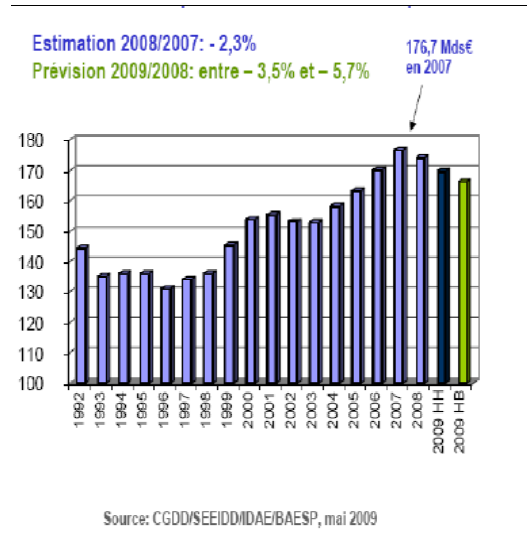


FICHE N°6 CONTRIBUTION C.G.T.

ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE - GROUPE DE TRAVAIL BIENS INTERMEDIAIRES ET ENVIRONNEMENT MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Environnement :



Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics emploie respectivement 1 million et 500 000 salariés.

Ces activités utilisent pour de très grandes proportions, des granulats (pierre, gravier, sable) ou des matériaux de construction (blocs béton, brique, tuile, ciment, plâtre,...).

Les granulats sont la deuxième source naturelle exploitée après l'eau.

Ce secteur est dominé par des majors, leaders mondiaux dans leurs activités (Bouygues, Vinci, Eiffage, Lafarge,...) et environ 80 % d'entreprises de moins de 20 salariés.

Les matériaux de construction sont peu concurrencés par l'international, ce sont des produits lourds et fragiles, fabriqués souvent localement pour des marchés essentiellement régionaux, voir nationaux.

Social :

Pénibilité très importante et attractivité des métiers très faible.

Comparativement aux autres secteurs d'activités, le BTP a de loin, les plus forts taux de fréquence et de gravité (accidents du travail mais aussi maladies professionnelles).

C'est en 2007, 184 morts sur nos chantiers et si on y ajoute les décès des salariés intérimaires dans ce secteur, c'est 220 morts, soit un décès par jour travaillé.

En moyenne, un salarié du BTP vie 7 ans de moins qu'un cadre.

C'est 1 salarié sur 3 qui après 56 ans cesse son activité professionnelle pour raison de santé.

C'est 1 salarié sur 2 qui après 58 ans cesse son activité professionnelle pour raison de santé.

C'est 1 jeune sur 2 qui quitte son emploi dans les deux ans qui suivent son embauche.

Situation :

La crise financière, avec l'assèchement du marché du crédit, a fortement impacté négativement le marché de la construction et interrompt une période de forte croissance caractérisée par :

- Une offre de logement neuf plutôt tournée vers les hauts revenus, le logement social a été le parent pauvre de la croissance des années 2003-2007.

- La pénurie de logement a amené une spéculation des prix des logements, bien supérieure à la croissance des revenus moyens des ménages.

Ces niveaux moyens des revenus ainsi que la fonte du 1 % logement passé actuellement à 0,45 %, ont également apportés leurs contributions à la difficulté des familles les plus modestes et moyennes à acquérir un logement.

- C'est une croissance continue de 2003 à 2007 de 350 000 logements à 550 000 logements.
- Retournement en 2008 avec 368 000 mises en chantiers.
- Prévisions pour 2009 comprises entre 325 000 et 345 000 (source gouvernement), mais ce sera vraisemblablement 310 000.
- Besoin de 500 000 logements par an.
- Seulement 57 % des Français sont propriétaires de leur logement (INSEE).
- Grenelle de l'environnement : 100 000 logements à rénover d'ici à 2010, puis 70 000 par an.
- Travaux publics ; Chute de la commande privée (> - 10 %).

Résistance de la commande publique mais forte inquiétude concernant l'avenir avec la suppression envisagée de la taxe professionnelle.

Baisse des effectifs interrompant 11 années de croissance dont les intérimaires ont été les premiers leviers d'ajustement, - 7 000 salariés dont - 5 000 dans les TP. Les TPE et PME subissant le plus fortement le retournement du marché.

Moyens à mettre en place :

La sortie de crise passe à la fois par le rétablissement de l'accès au marché du crédit, l'arrêt des prétentions spéculatives immobilières, de la situation économique générale et du niveau des revenus salariaux avec une politique incitative d'acquisition pour le plus grand nombre et des aides particulières pour les plus modestes (1 % logement, prêts à taux 0,...).

Les matériaux de construction et les granulats sont uniquement destinés au BTP, donc directement concernés par leurs activités.

Le besoin de logements en France est très important :

Pour les plus démunis ; (Source INSEE) 3,5 millions de Français sont mal ou pas logés malgré le droit fondamental au logement et ce, alors que le stock de logements neufs (non occupés) à ce jour, est supérieur à 110 000.

Le besoin immédiat est de 900 000 logements. Le DALO (Droit Au Logement Opposable) est mal appliqué ou de manière trop restrictive. Un programme large de réinsertion sociale respectant la dignité humaine doit être mis en place et cela passe par l'accès au logement.

43 % des Français ne sont pas propriétaires. Les besoins annuels sont de 500 000 logements avec la mise en place d'une politique volontariste d'accession à la propriété.

- Retour à une régulation des prix moyens plus proche de la réalité du marché (fin de la spéculation) les prix ont été x 2,5 entre 2000 et 2008.

- Accès et développement du crédit à taux zéro.

- Etendue des éco-prêts à taux zéro.

- Une mise en place d'une politique salariale ambitieuse, élargira l'accessibilité aux familles plus modestes, à l'investissement dans leur logement.

- La précarisation n'a jamais été un facteur favorisant l'accession à la propriété et au crédit en général, bien au contraire. Pérennisons les emplois, c'est pérenniser l'économie.

- Retour au 1 % logement effectif et à son application initiale (accès à la propriété).

- TVA à 5,5 % pour les primo-accédants.

Le parc immobilier compte au total près de 31 millions de logements (dont un peu plus de 25,5 millions de résidences principales) à entretenir et rénover. Environ 58,5 % des résidences principales ont été construites avant 1975.

Selon les organisations professionnelles du secteur, les orientations du Grenelle de l'Environnement devraient induire 1 200 milliards € HT de travaux, soit l'équivalent de 10 à 15 ans d'activité actuelle du bâtiment.

Dans ce cadre, c'est également la création potentielle de nouveaux métiers avec la mise en application des énergies naturelles (solaire, aérothermie, etc.) et l'émergence de nouvelles techniques d'application et de matériaux pouvant créer 100 000 à 600 000 emplois dans le secteur du bâtiment.

L'infrastructure doit être au cœur du plan de relance pour le TP avec la réalisation de grands travaux comme le canal à grand gabarit Seine-Nord (11 000 emplois dont 4 000 dans le BTP), lignes ferroviaires à grandes vitesses, maintien et développement des lignes régionales et locales, développement des autoroutes et routes, le développement massif du ferroutage (moins de camions sur les routes, moins de rejet de CO₂, plus de sécurité). Les régions doivent pour cela être en capacité de cofinancer certains travaux et le projet de suppression de la taxe professionnelle (14 milliards €) va impacter négativement ces prises de décision. Cela aura un triple impact, sur l'activité même des TP, sur l'économie locale/régionale, sur la non contribution à la diminution des rejets des gaz à effet de serre.

Les entreprises industrielles sont incontournables pour l'économie, la croissance et l'indépendance technologique d'un pays. Rachat, fusion, font partie du paysage

industriel avec trop souvent ses plans de restructuration ayant des conséquences dramatiques sur l'emploi.

Mais les plus grands risques encourus par une entreprise, sont d'être rachetée par des fonds d'investissements du type LBO (effet de levier) qui ne possèdent pas de culture d'entreprise. Ces LBO apportent 20 % de fonds propres et le reste par endettement. Les seuls remboursements des intérêts de la dette peuvent dépasser les fonds disponibles de l'entreprise achetée, poussant cette dernière à l'impossibilité d'honorer la créance (cas de PAI Partners sur Lafarge Couverture/Monier, leader mondial de la tuile). Ces rachats sont dictés par la seule réalisation de profits à court terme (moralisation du système), sur la capacité à se désendetter le plus rapidement (3 à 4 ans) au détriment des investissements de développement et de maintien de l'entreprise et par la mise en place d'une rigueur salariale.

Il n'y a pas d'entreprise sans humain et c'est lui qui doit être au centre de cette dernière.

Comment un pays des plus développé économiquement, berceau des droits de l'homme, laisse mourir un salarié chaque jour travaillé sur ses chantiers. Dans le moins mauvais des cas, ampute des vie de 7 ans.

Les salarié(e)s du BTP payent un lourd tribut humain en termes de santé et de sécurité. C'est aussi 131 000 AT en 2007 contre 127 000 en 2006 et ces dernières années suivent cette pente ascensionnelle des AT et maladie.

Ce triste bilan issu des mauvaises conditions de travail (intempéries, tâches physiques, charges lourdes, insalubrité, inconfort, rythme de travail,...), associé au bas niveau de salaire (après 10 ans d'ancienneté, un salarié hautement qualifié perçoit 1 250 € net par mois) explique le turn over important chez les jeunes qui rentrent dans la profession.

La pyramide des âges dans le BTP est très importante, supérieure aux autres professions, un manque de personnel et de compétence est à craindre d'ici moins de 10 ans dans les conditions actuelles. La moitié des entreprises du BTP déclaraient en 2006-2007 que leurs ressources en personnel, limitaient leur production.

Il y a donc urgence, et c'est en premier lieu une démarche de justice sociale, d'inverser la situation décrite précédemment et à rendre plus attractif les métiers du BTP.

Pour cela, il faut reconnaître la pénibilité par une acquisition d'un trimestre de cotisation par année d'exposition à la pénibilité avec un plafond de 15 ans, soit un départ à 55 ans.

Actuellement, aucun véritable dispositif existe, les salariés après 55 ans sont progressivement au chômage, en maladie ou en invalidité.

- Les ressources doivent être plus importantes en augmentant le nombre d'actifs au travail et non en allongeant la durée de cotisation ou en repoussant l'âge légal de départ à la retraite.

- Modification de l'assiette de cotisation en soumettant l'ensemble des revenus (participation, intéressement, bonus, retraite chapeau, dividendes,...)
- Stopper les exonérations, les remettre à plat et les conditionner.
- Moduler les cotisations en fonction de la politique d'emploi et salariale des entreprises.
- Soumettre les revenus spéculatifs aux cotisations sociales.
- Créer une maison commune des régimes de retraites permettant de les solidariser.

Selon une étude du cabinet Alpha, l'estimation du coût net pour les caisses sociales du dispositif simulé de départ en retraite anticipé serait de 1,3 % de la seule masse salariale des ouvriers en 2009 et de 1,8 % en 2015/2016, pic du papy-boom.

Des efforts importants voir radicaux doivent être mis en place pour l'amélioration des conditions de travail pour le rendre plus sûr et plus sain, associés aux mesures de départ anticipé en retraite et d'une politique salariale juste, rendront le secteur du BTP attractif.